

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

**DÉLIBÉRATION N°2025-12-15-57
CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 09 décembre 2025

Nombre de Conseillers en fonction : 10

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Gérard CHEVRIER ; Jean-Luc FAUCON ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absent excusé : Marc GASSER donne procuration à Norbert PERRIN.

Absente : Laure BOUDON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Christian BERNARD est désigné secrétaire de séance.

Objet : Approbation des statuts du futur Syndicat de l'Union Drômoise pour l'Eau et l'Assainissement – SUDEA

Vu les frontières entre les communes de Valaurie et Chantemerle-lès-Grignan, Roussas, Valaurie et Réauville, Roussas et Malataverne ;

Vu la loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement » ;

Vu l'article L5111-17 et suivants du Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 01 juillet 2025 de la commune de Roussas portant sur l'adhésion au SAE ;

Vu la délibération en date du 07 juillet 2025 de la commune de Chantemerle-lès-Grignan portant sur l'adhésion au SAE ;

Vu la délibération en date du 11 juillet 2025 de la commune de Malataverne portant sur l'adhésion du SAE ;

Vu la délibération en date du 17 juillet 2025 de la commune de Valaurie portant sur l'adhésion au SAE ;

Vu la délibération en date du 21 juillet 2025 de la commune de Réauville portant sur l'adhésion au SAE ;

Vu les préconisations visées par Madame la Sous-Préfète dans son courrier du 08 octobre 2025 ;

Vu l'avis favorable formulé par Madame la Sous-Préfète dans son courrier du 19 novembre 2025 sur le principe de l'extension du périmètre et des missions du SAE VALAURIE-ROUSSAS ;

Monsieur le Maire rappelle que les dernières évolutions législatives prônent un assouplissement dans la gestion des compétences eau et assainissement avec :

- La suppression de l'obligation de transfert pour les communes à un EPCI ou à un syndicat,
- Le maintien irréversible des transferts déjà réalisés avec possibilité de délégation par convention,
- La facilitation de création de syndicats intercommunaux,
- Un mécanisme de solidarité avec une alimentation gratuite possible entre plusieurs communes en cas de pénurie d'eau,

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que les intérêts des cinq communes convergent et qu'ils souhaitent tous une structure adaptée au territoire, à taille humaine, une gestion de proximité sauvegardée, une coopération en cas de difficulté notamment en cas de sécheresse.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le projet de statuts annexé à la présente délibération concernant la création du futur Syndicat de l'Union Drômoise pour l'Eau et l'Assainissement – SUDEA.

VOTE :

8 + 1p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Le secrétaire
Christian BERNARD

Le Maire
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le **19 DEC. 2025**
Affiché le **19 DEC. 2025**